



Des agents du ministère de la Santé publique (Minsanté) ont été sanctionnés pour une durée de trois mois « pour des faits de corruption et de rançonnement des usagers du service public ». Pendant cette période, les intéressés sont suspendus de solde et ne seront repris en solde qu’après la reprise du service, indique le ministre Manaouda Malachie dans deux communiqués signés le jeudi 8 avril.

Selon le rapport 2019 sur l’état de la lutte contre la corruption au Cameroun publié le 17 décembre 2020 par la Commission nationale anticorruption (Conac), le Minsanté arrive en 9^e position des administrations publiques les plus visées par les accusations de corruption. Le 15 février 2021, le patron de ce département ministériel a annoncé la mise en place d’un numéro vert (1506) suite à la recrudescence des plaintes des usagers dans les hôpitaux notamment.

Celui-ci sert à dénoncer les abus dont les usagers sont victimes dans les formations sanitaires : rançonnement, séquestration de certains patients et même de leurs familles, vente illicite des médicaments, détournement des patients des hôpitaux publics vers des cliniques privées, etc. Ce numéro, indique-t-on au Minsanté, ne s’inscrit pas dans une démarche de sanction, mais davantage dans le but de « capitaliser sur toutes les informations que pourraient avoir les usagers pour un service public de qualité ».

Pour tenter également d'inverser la tendance, Manaouda Malachie multiplie les descentes inopinées dans les hôpitaux et les sanctions aussi bien à l'égard du personnel soignant qu'administratif. Le 9 février, le Minsanté a suspendu, pour une durée de trois mois éventuellement renouvelable, le Dr Maurice Ngeumtcheng de toute activité au sein de l'hôpital de district de Bafia pour « *manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelles* ».
